

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD, P. DOUDIN, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER-DE-PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER, K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et L. ZWICK-MERCHAN.

Sont excusés: Mmes et M. M. CHAMBERS, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO

Mme M. BOGET, maire, et MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation de M. Arthur Jimenay (Parti démocrate-chrétien), en remplacement de M. Alain De Mitri, démissionnaire.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2006.
6. Election d'un délégué supplémentaire du Conseil municipal au Fonds d'art contemporain.

7. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2006, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 38/2005).
8. Délibération relative aux indemnités allouées en 2006 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 39/2005).
9. Délibération relative à la création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement (projet No 36/2005).
10. Délibération relative à la création d'un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics (projet No 40/2005).
11. Délibération relative à la création d'un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du Théâtre Forum Meyrin (projet No 41/2005).
12. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins (projet No 35/2005).
13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du CERN (projet No 37/2005).
14. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'374-526 situé à la promenade des Artisans (projet No 23/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Hulliger, S).
15. Résolution relative à l'adoption de l'image directrice du Rectangle d'Or (projet No 12/2005).
16. Résolution relative à l'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en vue de développer le projet Rectangle d'Or (projet No 13/2005).
17. Rapport de la déléguée à l'Association des jeunes de Meyrin: radio *Meyrin FM* (Mme Di Santolo, S).
18. Projets de résolutions.
19. Projets de motions.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

M. Tschudi, président, souhaite la bienvenue à tout le monde et excuse Mme Sophie De Weck Haddad absente pour raisons professionnelles.

1. Assermentation de M. Arthur Jimenay (Parti démocrate-chrétien), en remplacement de M. Alain De Mitri, démissionnaire

Il est procédé, entre les mains de **M. Tschudi**, président, et en présence de l'assistance debout, à l'assermentation de **M. Arthur Jimenay** qui remplace M. Alain De Mitri.

M. Jimenay prend place à la table du Conseil.

[Applaudissements.]

2. Communications du Bureau

En préambule, **M. Tschudi** informe que, pour des raisons d'intendance, le repas aura lieu impérativement entre 20h15 et 20h45.

Il annonce que M. Devaud vient de l'informer de l'absence de M. Chambers en raison d'un déplacement à l'étranger.

M. Hulliger désire également excuser Mme Di Santolo qui est malade.

M. Tschudi souhaite communiquer les dates des prochains Conseils municipaux qui ont été arrêtées lors du dernier Bureau pour le 1er semestre 2006:

Mardi 24 janvier 06	Séance plénière	(Bureau vendredi 13 janvier 06)
Mardi 7 mars 06	Séance plénière	(Bureau lundi 27 février 06)
Mardi 11 avril 06	Séance plénière (Présentation des comptes 05)	(Bureau lundi 3 avril 06)
Mardi 16 mai 06	Séance plénière (Vote des comptes 05)	(Bureau lundi 8 mai 06)
Mardi 13 juin 06	Séance plénière	(Bureau jeudi 1er juin 06)

M. Tschudi fait part de la communication suivante:

"L'Association Jardin des disparus et le Conseil administratif organisent une cérémonie dimanche 9 octobre 2005 à 11h00 au Jardin des disparus à l'occasion du 5^{ème} anniversaire de la création de ce lieu de mémoire où seront présents M. Christian Viret, coprésident de l'Association du Jardin des disparus, Mme Boget, maire de la Commune, et M. Robert Cramer qui représentera le Conseil d'Etat à cette cérémonie. De brefs messages d'associations de familles de disparus seront lus. Un orchestre créé pour cette occasion et composé de musiciens d'origines les plus diverses accompagnera cette cérémonie.

Les organisateurs souhaitent ainsi montrer symboliquement qu'il n'y a pas que le crime de la disparition forcée et les souffrances qu'ils provoquent qui réunissent des hommes et des femmes au Jardin des disparus, mais aussi la volonté de contribuer ensemble à un avenir harmonieux, pacifique et respectueux des droits humains."

M. Tschudi informe avoir reçu les statuts d'une nouvelle association ainsi que le procès-verbal de son assemblée constitutive. Il s'agit de l'association latino-américaine de Meyrin que certains ont déjà rencontré au "Bourg d'un jour" lors de la fête des 10 ans de Forum et qui s'est formellement constituée le jeudi 22 septembre 2005. Elle compte une trentaine d'adhérents et s'est fixé les buts suivants:

- favoriser l'intégration des Latino-américains à Meyrin dans la vie meyrinoise;
- participer à la vie culturelle, sportive et festive de Meyrin;
- faciliter les contacts avec l'Administration et les autorités de Meyrin;
- développer des activités culturelles latino-américaines et aller à la rencontre d'autres cultures présentes à Meyrin;
- soutenir et aider la communauté latino-américaine.

Il rappelle que Meyrin avait accueilli, il y a une trentaine d'années, de nombreux réfugiés d'Amérique latine et précise que les membres de cette Association sont tous des migrants beaucoup plus récents qui ont ressenti le besoin, l'envie de s'impliquer et s'intégrer plus dans la vie meyrinoise, tout en restant attachés à leur culture.

M. Tschudi annonce avoir également reçu une communication des deux déléguées du Conseil municipal à la CCIT (Commission consultative intercommunale transfrontalière), Mmes Ecuyer et Girardet, dont il donne lecture comme suit:

La prochaine assemblée plénière de la CCIT se déroulera le mercredi 9 novembre à Meyrin, dans la salle du Conseil municipal.

Ce serait pour vous, chers collègues, une occasion de mieux connaître ce que fait cette commission et de prendre contact avec les délégués des neuf communes (cinq françaises et quatre suisses) qui la composent.

Nous vous invitons donc à participer à notre réunion où les différents groupes de travail (jeunesse, communication, Trans'2005) présenteront leurs activités.

Un intervenant extérieur nous parlera ensuite d'un sujet transfrontalier. Nous avons sollicité M. Pierre-François Unger pour faire le point de la situation sur la prise en charge des urgences frontalières par les hôpitaux genevois ainsi que sur les moyens d'interventions de chaque côté de la frontière. Nous attendons la confirmation.

Vous recevrez prochainement tous les renseignements concernant cette soirée à laquelle nous espérons que vous aurez plaisir à participer.

Myriam Girardet, déléguée

Renée Ecuyer, co-présidente

M. Tschudi annonce avoir reçu un courrier de l'association "Agir pour Cointrin" à propos du plan localisé de quartier No 29'367-526 qui concerne l'angle chemin Terroux, chemin des Sapins et qui est à l'ordre du jour au point 12. Il précise que ce plan localisé de quartier était à l'enquête publique et que l'association nous transmet une copie des observations envoyées au DAEL.

Comme cette délibération sera très certainement renvoyée en commission d'urbanisme, **M. Tschudi** suggère que ce courrier soit joint à la convocation de la commission qui traitera ce sujet et qu'elle figure ensuite au procès-verbal, ainsi tous les conseillers municipaux pourront en prendre connaissance. Les auteurs de la lettre demandent qu'il soit tenu compte de leurs observations lorsque le Conseil municipal étudiera ce projet de délibération.

Pour conclure, il désire terminer par un bref rapport concernant un point traité lors de la commission de liaison du 19 septembre dernier dont le procès-verbal détaillé sera envoyé à chaque conseiller.

Il donne lecture de son rapport comme suit:

"La commission de liaison propose au Conseil municipal d'organiser un séminaire, sans doute d'une journée, pour se pencher sur le fonctionnement du Conseil municipal et dégager des propositions concrètes et si possibles consensuelles permettant de rendre à l'avenir nos travaux plus efficaces et moins chronophages. Tout le monde se plaint de dysfonctionnements, tout le monde estime que notre engagement est particulièrement lourd eu égard aux résultats qu'il produit. Bref, il est à craindre que nous ayons de plus en plus de peine à trouver une relève, si nous n'arrivons pas à rendre l'engagement de conseiller municipal plus satisfaisant. Plusieurs d'entre nous réfléchissent à des remèdes pouvant alléger nos débats sans pour autant amputer l'expression démocratique. Des propositions existent, elles méritent d'être étudiées, d'autres propositions peuvent encore émerger lors de la préparation du séminaire. Les questions qui ont été soulevées lors de la commission sont de plusieurs ordres, mais se rejoignent. Un commissaire propose que dorénavant, lorsque nous envisageons un projet, nous fixions d'entrée un montant cadre et pas seulement un programme, pour éviter une perte de temps telle que nous la vivons actuellement sur le projet du stade et du boulodrome. Les tensions répétées entre le Conseil municipal et le Conseil administratif dans l'élaboration des projets devraient également être mises à plat, la situation devrait être clarifiée et un fonctionnement redéfini. Bref, tout le monde était d'accord pour revisiter notre méthodologie, redéfinir les attentes de chacun et, si possible, améliorer notre fonctionnement. Le succès d'un tel séminaire réside dans sa bonne préparation. Un groupe *ad hoc* d'un représentant par parti au maximum, intéressé par la problématique et, si possible, expérimenté dans l'organisation de séminaires de ce type, devrait se constituer pour le préparer. Un commissaire s'est demandé, s'il n'est pas plus judicieux d'organiser un tel séminaire en début de législature. D'autres lui ont alors rétorqué que pour pouvoir réfléchir au fonctionnement de notre Conseil, il fallait avoir une connaissance de ces rouages, ce qui en début de législature exclurait les conseillers qui siègent pour la première fois.

Finalement, la commission de liaison a pris à l'unanimité la décision de vous soumettre ce soir la proposition de l'organisation de ce séminaire et de vous inviter à y réfléchir dans vos groupes respectifs de sorte que nous puissions prendre une décision formelle lors de notre prochain Conseil municipal."

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Restructuration au sein de l'administration

Lors du Conseil municipal du 17 mai dernier, nous vous avons informés de la séparation en deux entités bien distinctes au sein de l'action sociale dès le 1^{er} juillet 2005.

Ces deux services s'appellent désormais le service des Aînés et chômage et le service actions sociale et jeunesse.

Le service Aînés et chômage dépend du dicastère de M. Sansonnens et est sous la responsabilité de Mme Yolande Cuttelod. Ce service s'occupe des activités auprès des Aînés ainsi que l'animation des permanences chômage, juridique et impôts.

Quant au service actions sociale et jeunesse, il dépend du dicastère de Mme Boget et est sous la responsabilité de Mme Melissa Rebetz. Ce service s'occupe de l'aide sociale communautaire, l'aide sociale individuelle de subsidiarité et l'aide au développement, ainsi que tout ce qui a trait aux restaurants scolaires et aux activités et associations pour la jeunesse.

Restructuration du service de la petite enfance

L'annonce du départ de Mme Isabelle Samson, Directrice de la garderie et jardin d'enfants l'Arc-en-ciel, a accéléré la réflexion relative à la restructuration du secteur petite enfance de Meyrin. Ainsi, le Conseil administratif a décidé de mettre en place une nouvelle structure.

Celle-ci consiste à se calquer sur ce qui se pratique en Ville de Genève, à savoir engager des "responsables de sites" pour chaque institution, le tout étant chapeauté par une direction générale à laquelle est rattachée un secrétariat.

Une annonce a paru mercredi 28 septembre 2005 pour l'engagement d'un-e responsable de site à l'Arc-en-ciel et un-e autre à la crèche des Boudines. Afin de ne pas créer de poste supplémentaire, un poste d'éducatrice vacant depuis 2004 a été muté en un poste de responsable de site à la crèche des Boudines. Ces personnes s'occuperont de la gestion de l'institution au quotidien pour laquelle une présence à 100% est nécessaire.

Mme Kummer, responsable de service, abandonnera sa charge de responsable de site et pourra recentrer ses activités sur la gestion, la coordination et le développement de l'ensemble du secteur ainsi que renforcer les liens avec les différents partenaires (délégation à la petite enfance, comité des crèches suburbaines, institutions étatiques, ressources humaines et autre, etc.).

Patinoire couverte

Le Conseil administratif a été fort surpris des propos tenus par M. Antonietti, rapportés dans l'article de la *Tribune de Genève* du jeudi 29 septembre dernier, indiquant une échéance de mise en exploitation de la patinoire couverte pour 2007.

Par la présente, le Conseil administratif informe qu'aucune confirmation écrite n'a été transmise au club, les procédures en cours avec le Conseil municipal ne permettant pas d'avancer, pour l'instant, des échéances.

Il est à relever que M. Antonietti, président du club des patineurs de Meyrin, section hockey sur glace, n'est pas en mesure de nous fournir le document cité dans l'article.

Fonds d'art contemporain de la commune de Meyrin, anciennement Fonds de décoration

Lors de la présentation des nouveaux statuts du Fonds de décoration, approuvés par le Conseil municipal du 25 janvier 2005, les membres de la commission consultative ont jugé utile de modifier le titre dudit Fonds. Le Fonds de décoration a été rebaptisé "Fonds d'art contemporain". Cette nouvelle dénomination a été avalisée le 26 juillet 2005 par le Conseil administratif.

* * *

4. Parlement des jeunes

M. Tschudi annonce avoir reçu un courrier du Parlement des jeunes dont M. Tremblet va donner lecture:

Concerne: activités du Parlement des jeunes de Meyrin

Monsieur,

Cette rentrée scolaire a sans doute été l'une des plus chargées du Parlement. En effet, plusieurs événements ont mobilisé les membres du Parlement pendant ce mois de septembre.

Premièrement, nous pouvons mentionner la fête des 10 ans de ForuMeyrin. Le Parlement y a tenu un stand et a vendu des frappés pendant l'après-midi et des röstis le soir. Bien que le premier ne se soit pas aussi bien vendu que nous l'espérions, les röstis ont eu beaucoup de succès, ce qui nous a permis de faire un bénéfice de CHF 565.10 sur la journée! Cet argent sera utilisé pour financer notre projet d'aide au développement à Madagascar, que je mentionnerai plus en détail plus bas dans cette lettre.

L'événement le plus important du mois précédent était sans doute "Action 72 heures". L'idée est de réaliser un projet social, écologique ou culturel tout en respectant l'environnement en 72 heures. Le défi imposé par les trois coordinateurs était d'organiser un festival de musique sur la Campagne Charnaux avec 4 groupes de musique dont 2 meyrinois. Les deux tâches principales sur lesquelles les 37 participants du projet ont travaillé sont la publicité, pour attirer du monde au festival, et la recherche de sponsors. En effet, les frais totaux s'élèvent à CHF 5'700.- environ! Grâce à tous les partenaires trouvés et les bénéfices des ventes pendant le festival, nous finissons avec un déficit de CHF 1'200.- environ. Dans l'ensemble, nous considérons notre projet d'"Action 72 heures" comme une réussite vu l'envergure du projet et la durée extrêmement courte de l'action.

La Parlement a eu sa première réunion de l'année il y a un peu plus d'une semaine. Nos commissions ont commencé à reprendre le travail afin de réaliser leur projet respectif. Voici les dernières nouvelles de l'avancement des commissions.

La commission "Carte Jeunes Meyrin" a créé une nouvelle édition du flyer publicitaire avec toutes les nouvelles offres mises à jour. La promotion de la carte continue et nous envisageons une éventuelle collaboration avec le Parlement des jeunes du Grand-Saconnex pour obtenir des réductions au centre commercial et au cinéma de Balexert.

Pendant l'été, la banderole du Parlement a été créée. Cette dernière a tout de suite été utilisée lorsque nous avons tenu notre stand à la fête des 10 ans de ForuMeyrin et pendant le festival de musique d'"Action 72 heures".

Un des projets principaux de cette année est l'organisation du voyage d' "aide au développement" du Parlement à Madagascar. Nous allons partir avec Nouvelle Planète, une association qui organise de nombreux camps de ce type. La recherche de fond a commencé: nous devons en effet trouver environ CHF 40'000.- pour financer notre voyage! 21 membres du Parlement prendront part au voyage, qui aura lieu mi-avril prochain.

Notre agenda du mois d'octobre sera aussi bien rempli. En effet, nous allons aider Terre des Hommes à tenir un stand tamponnage à la "Marche de l'Espoir" qui aura lieu le 9 octobre, et plusieurs membres du Parlement participeront à l'annuelle CPJ (Conférence suisse des parlements de jeunes) qui aura lieu à Lugano le dernier week-end de ce mois.

Je profite de cette lettre pour vous informer que le Parlement des jeunes de Meyrin a élu un nouveau bureau avant les vacances d'été pour l'année 2005-2006. Ce dernier est composé de:

Maurice Amato, trésorier

*Yoann Bernard, secrétaire
Alexandre Chazaud, vice-président
Eric Amato, vice-président
et moi-même, président*

Nous vous informons encore que des explications plus détaillées des projets se trouvent sur notre site internet www.pjmeyrin.com!

En vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, je vous adresse, Monsieur, mes salutations les meilleures.

*Pour le Parlement des jeunes de Meyrin
Zhong LIN
Président*

* * *

5. Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2006

M. Tschudi annonce que la commission de liaison, lors de sa séance du lundi 19 septembre, a nommé les président, vice-présidente, suppléant du président et suppléant de la vice-présidente du local de vote pour 2006, à savoir:

Présidente	Mme Chantal Feusier
Suppléant de la présidente:	M. Jean-Bernard Zosso
Vice-président:	M. Jean-Claude Brulhart
Suppléant du vice-président:	M. Yves De Préville

Aucune remarque n'étant formulée, **M. Tschudi** met au vote **la nomination des présidente, vice-président, suppléant du président et suppléant du vice-président du local de vote pour 2006**, qui est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

6. Election d'un délégué supplémentaire du Conseil municipal au Fonds d'art contemporain

M. Tschudi relate que cette élection supplémentaire a été rendue nécessaire suite à l'approbation des nouveaux statuts qui prévoient deux délégués du Conseil municipal à ce Fonds.

M. Hulliger, au nom du groupe socialiste, propose l'excellente candidature de Mme Revillet qui porte un intérêt immodéré à toute forme de culture et estime qu'elle remplira admirablement ce rôle.

A l'intention du public, **M. Tschudi** rappelle que c'est une proposition du parti socialiste soutenu par l'Alternative et qu'il y a déjà un délégué de l'Entente au sein de ce Fonds d'art contemporain.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Tschudi** soumet au vote **la candidature de Mme Revillet** qui est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ MOINS UNE VOIX.**

* * *

7. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2006, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 38/2005).

et

8. Délibération relative aux indemnités allouées en 2006 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 39/2005).

Mme Boget donne lecture du texte d'introduction.

LE TEXTE DE PRESENTATION EST ANNEXE AU PRESENT PROCES-VERBAL.

M. Boccard déclare qu'une partie de la deuxième séance de commission agendée jeudi prochain sera consacrée à la présentation et à l'étude de l'enveloppe du plan des investissements concernant le budget 2006. Il rappelle qu'il avait demandé une séance de commission supplémentaire et il lui avait été répondu que cela n'était pas possible, ainsi il désire que ce point soit discuté au cours de la séance de la commission mentionnée plus haut.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** met aux voix le renvoi en **commission des finances élargie** et **commission des finances simple** les projets de **délibération No 38/2005** et **No 39/2005**, ce qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

* * *

9. Délibération relative à la création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement (projet No 36/2005)

M. Ducrot déclare que, dans le cadre du budget, le Conseil administratif propose pour un certain nombre de postes, notamment pour celui de l'environnement, des délibérations dont la clause du besoin est déterminée par la commission. Dans ce but, il demande au Conseil municipal de renvoyer ce projet en commission de l'environnement.

Personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** met au vote le renvoi de **la délibération No 36/2005** en **commission de l'environnement**, ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

* * *

10. Délibération relative à la création d'un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics (projet No 40/2005)

M. Sansonnens annonce que, compte tenu des activités actuelles de ce service, il convient de proposer l'engagement d'une personne supplémentaire et propose de renvoyer cette délibération en commission de l'urbanisme.

Personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** soumet aux voix le renvoi de **la délibération No 40/2005** en **commission d'urbanisme**, ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

* * *

11. Délibération relative à la création d'un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du Théâtre Forum Meyrin (projet No 41/2005)

M. Ducrot relève la même problématique soulevée précédemment et propose de renvoyer ce projet en commission de la culture.

M. Tschudi met au vote le renvoi de **la délibération No 41/2005** en **commission culture**, proposition qui **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

M. Devaud suggère de renvoyer ces trois délibérations, relatives à l'engagement de personnel, à la commission des finances afin de voir l'impact sur le budget. Il relève que le budget de fonctionnement est de plus en plus important et qu'il faut, de ce fait, en tenir compte.

Mme Boget relève que l'étude des postes est toujours réalisée en commission des finances et rappelle que celle-ci souhaite toujours avoir le préavis des commissions spécialisées auparavant.

Mme Ecuyer s'interroge au sujet du renvoi en commission d'urbanisme du projet de poste pour le SUTP et précise qu'elle ne voit pas de date agendée.

M. Sansonnens lui répond qu'effectivement la commission n'a pas encore été fixée.

M. Girardet appuie les propos de M. Devaud en relevant que la commission des finances ne pourra pas délibérer si elle n'a pas reçu le préavis des commissions spécifiques. Il ajoute que ces commissions doivent donc avoir lieu, dans le cadre des finances, mais avant la commission des finances qui devra statuer sur ces postes de personnel.

* * *

12. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins (projet No 35/2005)

M. Sansonnens désire signaler qu'il s'agit d'un projet de plan localisé de quartier (PLQ) qui a été mis à l'enquête publique du 5 septembre au 4 octobre et dont les résultats seront transmis. Cependant, il ajoute qu'il sera déjà pris connaissance du document qui a été remis à M. Tschudi par l'association "Agir pour Cointrin" précédemment mentionné. Il propose de renvoyer ce projet de délibération en commission d'urbanisme.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote le renvoi de la **délibération No 35/2005** en **commission d'urbanisme**, ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

* * *

13. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du CERN (projet No 37/2005)

M. Ducrot rappelle que le Conseil municipal et le Conseil administratif avait soutenu le projet du Globe de l'Innovation, notamment en souhaitant son installation à Meyrin. Il relève que ce Globe de l'Innovation qui se voit de très loin est une marque qui identifie la Commune. Quant à la participation communale à cet édifice, il relate que le Conseil administratif a souhaité présenter un projet de délibération pour l'arborisation et l'embellissement environnemental de ce globe et conclut en déclarant que le Conseil administratif soutiendra le renvoi de ce projet en commission de l'environnement.

M. Kirschmann, au nom du groupe libéral, demande le vote immédiat de cet objet. En effet, il explique que vu l'image que le CERN transporte à travers le monde et dans notre Commune, cela serait une bien belle manière de lui témoigner notre attachement en acceptant un vote immédiat.

M. Devaud déclare que son groupe est favorable à ce projet de délibération et à son renvoi en commission afin d'étudier le projet.

Mme Ecuyer annonce que son groupe adhère à la proposition de vote immédiat, car la somme proposée n'est pas trop importante. Elle estime que l'on peut faire confiance au CERN quant à sa bonne utilisation.

Quant à **M. Ballaman**, il estime qu'il n'a pas été élu uniquement pour être un "bénéni-oui-oui" et ce n'est pas parce qu'il est demandé le renvoi en commission que le projet est mis en doute. Il déclare que ce projet étant une carte de visite de Meyrin, il mérite un peu de réflexion.

M. Tschudi explique que le Bureau, lorsqu'il a discuté de ce projet de délibération, était favorable au renvoi en commission de l'environnement dans l'idée de pouvoir réfléchir à la façon d'y mettre la marque de Meyrin.

M. Ducrot déclare qu'il est favorable au renvoi en commission et estime que, bien que tous sont favorables à ce projet, il est intéressant de connaître les interactions avec le CERN et le détail de l'arborisation.

Mme Zwick-Merchan estime que la commission de l'environnement devrait étudier plus à fond le projet même si le montant n'est pas très élevé. Elle propose même que la commission de l'environnement se rende sur place pour visiter les lieux.

M. Ducrot rétorque que c'est ouvert au public et qu'elle peut s'y rendre sans autre. Il ajoute que le président de l'environnement est libre de décider s'il faut se rendre sur place.

M. Tschudi met au vote la proposition de vote immédiat, ce qui **EST REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Alors **M. Tschudi** soumet au voix la proposition de renvoi de la délibération No 37/2005 en commission d'environnement, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

14. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'374-526 situé à la promenade des Artisans (projet No 23/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Hulliger, S).

M. Tschudi précise que ce projet de délibération a d'ores et déjà été présenté en commission d'urbanisme et qu'il existe un rapport rédigé par M. Hulliger.

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

"Mardi 20 septembre 2005: commission d'urbanisme présidée par M. Girardet.

Objet: projet de délibération No 23/2005 relative au PLQ No 29'374-526 situé à la promenade des Artisans.

Assistent à la séance: M. Sansonnens, conseiller administratif en charge du SUTP, MM. Monnet et Kobler du SUTP.

Après avoir procédé aux salutations d'usage et fait approuver un précédent procès-verbal, M. Girardet passe la parole à M. Sansonnens qui, dans un premier temps, va nous expliquer pourquoi nous n'avons pas retrouvé ce projet de délibération No 23 dans nos archives. En fait, si nos recherches se sont révélées infructueuses, c'est tout simplement parce ce projet n'a jamais été présenté en séance plénière du Conseil municipal pour cause d'oublis répétés du SUTP. M. Sansonnens souhaite rattraper le temps perdu en présentant ce projet lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 4 octobre dans le but de procéder à un vote immédiat. M. Sansonnens précise que la Commune doit donner un préavis au Canton avant le 15 octobre. Un renvoi en commission lors du Conseil municipal du 4 octobre nous ferait donc dépasser le délai et nous obligerait à convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal avant le 15. M. Sansonnens rajoute qu'en cas de nécessité, la Commune aurait la possibilité de demander une prolongation de délai d'une durée de 30 jours. Les commissaires présents acceptent la proposition de M. Sansonnens pour qu'une décision soit prise ce soir et que ce projet de délibération fasse l'objet d'un vote immédiat le 4 octobre.

M. Sansonnens passe à la présentation de ce projet de plan localisé de quartier (PLQ). Il s'agit de l'implantation d'un bâtiment dans le quartier des Champs-Fréchets dans l'espace situé en face de la pharmacie et du centre médical. Les commissaires se souviennent qu'ils ont déjà entendu parler d'un tel projet concernant la réalisation d'un EMS à cet endroit. M. Sansonnens confirme qu'il s'agit du même projet. La zone concernée a déjà fait l'objet d'un PLQ datant de 1971.

Lors de la construction du quartier des Champs-Fréchets, un bâtiment était déjà envisagé à cet endroit. Aujourd'hui, le propriétaire de la parcelle souhaite faire valoir ses droits à bâtir et réaliser un bâtiment destiné à accueillir soit du logement, soit un EMS. Les commissaires s'étonnent: pourquoi du logement? On nous explique que le propriétaire souhaitait au départ réaliser un EMS mais que faute de partenaire, il avait envisagé de réaliser du logement. Aujourd'hui, le propriétaire semble revenir sur l'idée de réaliser un EMS puisqu'il a annoncé avoir trouvé un partenaire pour en assurer la gestion. M. Sansonnens rappelle qu'une présentation publique concernant la réalisation d'un EMS dans le quartier des Champs-Fréchets avait eu lieu en son temps et que la réaction de la population avoisinante avait été négative, à tel point qu'une pétition était arrivée dans les mains de l'administration. Les pétitionnaires jugent inacceptable de construire un bâtiment qui serait trop proche des immeubles existants. Ils proposent d'autres sites potentiels mieux adaptés pour recevoir un tel bâtiment.

La parole est donnée aux commissaires qui, dans un premier temps, estiment également que l'endroit n'est pas idéalement choisi. Un glissement du bâtiment du côté de la "banane" de la rue des Vernes devrait être possible et surtout, mieux accepté par la population avoisinante. Un commissaire n'apprécie pas la double affectation proposée, à savoir logement ou EMS. M. Sansonnens précise qu'au départ, le propriétaire n'avait pas trouvé de partenaire pour la réalisation d'un EMS et que c'est pour cela que l'option logement figurait dans le PLQ. Un autre commissaire souhaite revenir sur le PLQ de 1971 qui est toujours en vigueur et qui peut rentrer en force sans passer par la case Conseil municipal. S'il le souhaite, le propriétaire peut réaliser ce PLQ sans demander notre avis. Aujourd'hui, s'il y a un nouveau PLQ c'est parce que ce dernier subit des modifications quant à son emplacement et son volume ce qui nous donne la possibilité de nous prononcer. M. Sansonnens confirme et précise que si le volume ainsi que l'emplacement ont été modifiés, la surface au sol, à savoir 5'200 m² n'a pas changé entre 1971 et aujourd'hui. La différence concerne principalement le volume du bâtiment qui s'est vu rétréci en longueur mais augmenté d'un étage, à savoir rez + 2 étages. Certains commissaires demandent des précisions concernant les normes de construction pour un EMS. Ils trouvent que 5'200 m² pour un EMS de 70 lits, cela fait beaucoup. M. Sansonnens explique que les normes sont respectées et que les surfaces ne sont en aucun cas surdimensionnées. Pour du logement, un tel bâtiment pourrait contenir 58 logements pouvant accueillir 150 personnes. Un commissaire s'inquiète de la taille du bâtiment projeté. Il va faire de l'ombre aux immeubles voisins. M. Monnet répond que cet aspect a été étudié et qu'il n'y aura pas d'ombre portée sur les bâtiments existants.

Les commissaires reviennent à la charge concernant l'emplacement choisi. Pour contenter tout le monde, il suffirait de déplacer le bâtiment projeté sur l'espace situé le long de la rue des Vernes. Nous apprenons alors que cette parcelle appartient à un autre propriétaire et que ce propriétaire est en relation étroite avec la co-propriété de l'immeuble voisin du projet. Le propriétaire de la parcelle soumise au PLQ n'en possède pas d'autres dans le quartier. Il ne peut réaliser cet EMS qu'à cet endroit et un échange de parcelles ne paraît pas possible. Nous nous retrouvons face à un choix cornélien. Si nous préavisons favorablement ce PLQ, nous risquons de nous retrouver face à une forte opposition des riverains voisins qui pourraient se lancer dans un référendum.

Si nous le refusons, le propriétaire-constructeur risque de revenir au PLQ de 1971 pour réaliser ses droits à bâtir. La fin de la séance approche et M. Girardet rappelle que le Conseil municipal a accepté une motion présentée par M. Brulhart demandant la réalisation d'EMS sur la commune de Meyrin. Il propose que cette motion apparaisse dans les "Vu" de la délibération. Les commissaires approuvent cette proposition par 5 oui et 4 abstentions. Une autre proposition demandant d'ajouter également dans les "Vu" qu'il existe un PLQ datant de 1971 est acceptée par 3 oui et 7 abstentions. Une troisième question demandant de préciser dans le "DECIDE" que ce PLQ soit destiné exclusivement à la construction d'un EMS est acceptée à l'unanimité, l'option logement étant refusée elle aussi à l'unanimité. Il ne reste plus qu'à poser la question cruciale: qui est favorable à ce PLQ? Les commissaires grimacent avant de se prononcer par 2 oui, 1 non et 7 abstentions. Face à cette réticence manifeste, un commissaire propose de demander au Conseil administratif qu'il fasse tout de même les démarches nécessaires auprès du Canton pour obtenir un délai supplémentaire au cas où le Conseil municipal refuserait de se prononcer le 4 octobre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité."

M. Tschudi souhaite apporter un rectificatif au procès-verbal de la commission d'urbanisme qui a été envoyé en même temps que la convocation pour le Conseil municipal de ce soir. Il rappelle que M. Hulliger a mentionné par deux fois les oublis du SUTP concernant la mise à l'ordre du jour de ce projet de délibération, il est également fait mention de cela dans le procès-verbal, mais il est ajouté ensuite: "... lors du Conseil municipal du 13 septembre, M. Monnet a réagi et a proposé de le rajouter à l'ordre du jour. Le président a refusé." Le président de la commission d'urbanisme a demandé la raison de ce refus et il lui est répondu que c'est parce que ce n'est pas passé au Bureau.

M. Tschudi relève qu'il y a une nette confusion car il ne s'agissait pas de cette délibération mais de celle concernant le chemin des Sapins et Terroux, projet qui était sur les tables. Ainsi, il affirme que ce projet de délibération No 23/2005 n'a donc jamais été soumis au Conseil municipal et souligne l'avoir signalé à MM. Monnet et Sansonnens. Il prie donc les conseillers de bien vouloir rectifier ce point.

M. Le Chevalier de Prévile fait la déclaration suivante:

"Au nom des Verts, je propose le renvoi en commission urbanisme de ce projet de délibération et que, en parallèle, le Conseil administratif approche le ou les propriétaires de la parcelle n°13113 jouxtant celle de Naef/Zschokke et sonde sa/leur disposition pour un échange de parcelles, et ce pour les raisons suivantes:

- Les commissaires de la commission d'urbanisme ont découvert ce projet de délibération en commission, alors qu'il aurait pu être présenté au Conseil municipal précédent ou au moins être joint à la convocation à la séance traitant le sujet. Nous avons le fâcheux sentiment que l'on a cherché à nous forcer la main. Et le rectificatif du Président à l'instant renforce encore ce sentiment.
- Lors de la séance de la commission, les commissaires ont posé de nombreuses questions comme l'a relevé à juste titre le rapport de M. Hulliger, questions qui sont restées sans réponses.

Et même si l'on devait nous donner quelques réponses ce soir, il nous faudrait du temps pour en vérifier l'exactitude et en débattre.

- Les 348 habitants qui ont exprimé leurs observations au DAEL ne sont pas des égoïstes qui refusent toute nouvelle construction dans leur quartier. Ils rendent le DAEL attentif à une péjoration de la qualité de vie dans un quartier socialement fragilisé et proposent des emplacements alternatifs à l'intérieur de ce même quartier. Ils font des propositions raisonnables et constructives, telles que la construction d'un EMS sur la parcelle n°13'113. Ces propositions méritent d'être étudiées sérieusement. Les Verts ne font pas de clientélisme. Nous ne prétendons pas qu'il faille exaucer tous les désirs de nos concitoyens. Nous le répétons assez lorsque l'on évoque d'autres dossiers. Toutefois prendre une décision en faveur de ce projet de délibération ce soir exprimerait un mépris total à l'égard des habitants des Champs-Fréchets. D'un côté, nous créons de superbes aménagements à la Citadelle et à Cointrin, mais nous refuserions d'un autre côté de chercher des solutions alternatives possibles qui satisfassent tout le monde dans le quartier des Champs-Fréchets?
- Le rôle de la Commune ne consiste pas à entériner les projets des promoteurs, mais bien de permettre le dialogue et de contribuer à trouver des solutions négociées. Si l'on ignore les observations des habitants, qu'on ne leur répond pas sur le fond comme le fait le DAEL, et comme nous le ferions si nous adoptions cette délibération ce soir, si l'on refuse le dialogue, alors il ne restera aux habitants plus que de s'engager dans des procédures d'opposition que la loi leur offre. Une fois de plus, on aura fâché tout le monde et perdu beaucoup de temps. Nous sommes opposés à une telle politique et en faveur de solutions négociées. Nous savons que le Conseil administratif a d'autres soucis que de s'occuper des Champs-Fréchets. Nous savons également que rechercher des solutions satisfaisantes va sans doute demander du temps et de l'énergie. Mais en demandant le renvoi de cette délibération en commission d'urbanisme, nous demandons évidemment aussi au Conseil administratif de s'engager dans la recherche d'une solution concertée.
- Si notre proposition de renvoi en commission urbanisme devait être rejetée, alors les Verts refuseraient bien évidemment ce projet de délibération. "

M. Tschudi relève qu'il y a une demande de renvoi en commission d'urbanisme et invite les conseillers à se prononcer sur ce renvoi en commission uniquement.

M. Hulliger relate que lors de cette commission d'urbanisme, un garde-fou a été pris, en demandant au Conseil administratif de faire prolonger le délai demandé par le Conseil d'Etat d'un mois supplémentaire, en cas de refus du vote immédiat ce soir. Il estime qu'il faut se permettre un renvoi en commission pour essayer d'aplanir certains problèmes au lieu de décider ce soir abruptement. Il conclut en déclarant soutenir le renvoi en commission.

M. Boccard déclare qu'il est également favorable au vote immédiat et rappelle que l'on se trouve face à deux solutions: soit l'EMS, soit le 1^{er} PLQ qui avait été déposé en 1971 et qui est en force actuellement. Il pense que lors du vote en commission, les commissaires ne voulaient pas trop se prononcer car ils désiraient un retour dans leur groupe pour pouvoir en discuter.

Il continue en déclarant que si le délai est changé et que les discussions n'aboutissent pas, le promoteur fera valoir son PLQ en force. Ainsi, au devant d'une décision politique, il clame qu'il faut avoir le courage de ses opinions. Il rappelle qu'au travers d'une résolution un EMS a été demandé et que la possibilité de le réaliser sur Meyrin est donnée, alors il pense qu'il serait possible de saisir cette opportunité, mais pour cela il faut un peu de courage politique...

M. Tschudi interrompt M. Bocard en lui rappelant qu'il pourra s'exprimer sur le fond si la proposition de vote immédiat est maintenue.

M. Bocard conclut en déclarant que pour les raisons invoquées plus haut, il soutient le vote immédiat.

M. Charprier déclare que son groupe soutient le renvoi en commission. Il relève que si depuis 34 ans le promoteur n'a rien entrepris, le Conseil municipal a bien un peu de temps pour se déterminer. Il relate qu'après les discussions qu'il a eues dans son groupe, il aurait des propositions d'amendement à faire et ceci dans le cadre d'une commission. De plus, il relève qu'il y a encore un certain nombre de questions qui n'a pas trouvé de réponses (surface, utilisation par le propriétaire de ses droits à bâtir ailleurs, etc.).

Quant à **M. Le Chevalier de Préville**, il signale qu'il lui semble que les EMS ne semblent plus avoir la cote et cite, pour exemple, un article dans lequel la DASS mentionne ne plus être trop encline à trop développer les EMS...

M. Tschudi l'interrompt et lui propose de reprendre ce point si le débat est ouvert. Il rappelle qu'il donnera la parole uniquement à ceux désirant se prononcer sur le renvoi en commission.

M. Girardet relève que la procédure appliquée dans ce cas est vraiment originale et il fait part de sa surprise, à la lecture du procès-verbal, en apprenant ce soir qu'il y a des imprécisions, alors que ce procès-verbal n'a pas encore été accepté par la commission, mais néanmoins déjà signé par le chef de service. Il estime que, normalement, il aurait dû être rectifié. Il relève également des imprécisions concernant un vote et cite "M. Girardet procède au vote de cette motion". Il affirme qu'il n'a pas fait procéder à un vote de cette motion et l'excellent rapport de M. Hulliger en parle, ainsi il comprend encore moins le résultat de ce vote qui mentionne 5 oui et 4 abstentions.

Il relate également que lors de la commission, il avait été demandé que dans le titre apparaisse clairement l'affectation de ce PLQ situé à la promenade des Artisans pour un EMS, mais il n'en est pas fait mention. Il rappelle qu'il avait également été demandé à l'unanimité de modifier le "décide" afin de préciser la construction d'un EMS et non pas de logements. Il relève que le Conseil administratif a eu l'opportunité de présenter ce projet à la commission d'urbanisme avant sa présentation au Conseil municipal et qu'il aurait pu saisir la chance de notifier ses modifications sur la délibération, cela n'ayant pas été fait, il conclut qu'il y a eu une carence au niveau du travail administratif. Il continue en déclarant que le Conseil administratif venant présenter une délibération qui n'est pas prête, le Conseil municipal ne peut que demander son renvoi en commission.

M. Brulhart tient à remercier M. Boccard pour son soutien à la résolution demandant la construction d'un EMS et rappelle qu'il est l'initiateur de celle-ci. Il estime qu'il y a là l'occasion de réaliser cet EMS et désire voir sa réalisation tant qu'il est encore de ce monde. Pour cette raison, il demande le renvoi en commission afin d'étudier le projet et revenir devant le Conseil municipal avec un projet bien défini.

M. Tschudi propose de mettre au vote le renvoi de **la délibération No 23/2005** en **commission d'urbanisme**, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

M. Sansonnens signale que la demande a été faite auprès du Conseil d'Etat pour pouvoir prolonger les délais, que des informations ont d'ores et déjà été prises concernant la parcelle voisine No 13'113 et que les réponses seront fournies dès que possible.

* * *

15. Résolution relative à l'adoption de l'image directrice du Rectangle d'Or (projet No 12/2005)

et

16. Résolution relative à l'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en vue de développer le projet Rectangle d'Or (projet No 13/2005)

M. Tschudi propose le traitement conjoint de ces deux points.

M. Sansonnens relate que les études à ce sujet se sont arrêtées le 1^{er} juillet 2004 suite à une prise de position du Conseil d'Etat genevois et de la communauté des communes françaises. Il explique que pour l'instant il a été possible de transmettre le document concernant le GLCT, par contre, concernant l'image directrice du Rectangle d'Or, il explique que des discussions ont encore lieu et les résultats seront présentés dès l'instant où des éléments seront à disposition. Ainsi, il propose le renvoi en commission d'urbanisme.

M. Le Chevalier de Prévile fait la déclaration suivante:

"Nous, les Verts de Meyrin-Cointrin, approuvons le renvoi de cette résolution en commission d'urbanisme, mais, las de nous rendre à des commissions sans information préalable, nous demandons fermement au Conseil administratif de joindre à la convocation à cette commission l'image directrice du Rectangle d'Or, ainsi que tout document susceptible de nous aider à prendre nos décisions. J'ai bien entendu les propos de M. Sansonnens déclarant qu'il est en train de réunir ces informations et je serais heureux de les recevoir au moment de la convocation."

M. Sansonnens annonce, d'ores et déjà, que ce sujet fera l'objet d'une commission d'urbanisme élargie, le sujet étant suffisamment important pour intéresser l'ensemble du Conseil municipal.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote le renvoi des **résolutions No 12/2005 et 13/2005** en **commission d'urbanisme élargie**, ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

* * *

Concernant le point suivant, **M. Tschudi** annonce que la déléguée n'étant pas là ce soir il faudrait probablement suspendre ce point et le mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal en cas de questions ou de remarques.

M. Girardet signale avoir lu un entrefilet dans la *Tribune de Genève* concernant radio *Meyrin FM* qui pourrait être émise sur des ondes durant une courte période. Il estime que cette information mérite d'être relevée, car cela fait plusieurs années que cela était attendu par l'Association des jeunes de Meyrin.

M. Tschudi annonce avoir également lu cette information dans le journal et qu'aucune autre information n'a été donnée. Il précise que la fréquence est 97.6 et invite tout le monde à tenter de capter radio *Meyrin FM* en précisant que cela est possible jusqu'à fin octobre.

17. Rapport de la déléguée à l'Association des jeunes de Meyrin: radio Meyrin FM (Mme Di Santolo, S)

En préambule, je désire mentionner que l'année 2004 ne fut pas de tout repos à radio *Meyrin FM*. Les différentes difficultés d'ordre technique, particulièrement les surtensions électriques, ont endommagé sérieusement le matériel de travail indispensable à leur activité quotidienne, ce au sein de locaux inadéquats. De plus, le volume des tâches administratives a augmenté.

En contrepartie, il a été enregistré une croissance des membres, principalement des passionnés du monde radiophonique et de la musique, raison pour laquelle l'année écoulée a été principalement axée sur la formation approfondie des personnes concernées.

En ce qui concerne la situation financière de cette association, les comptes 2004 ont révélé une perte moyennement importante qui a tout de même induit un nouveau budget revu à la baisse.

Radio *Meyrin FM* a accueilli plusieurs nouvelles émissions au cours de cette année 2004, ce qui a permis d'étoffer la grille des programmes et de contribuer à l'amélioration de l'animation à l'antenne. Grâce à la formation suivie, les animateurs ont un niveau comparable à ceux qui travaillent dans une radio privée.

Malheureusement, le temps dont disposent les personnes qualifiées est encore insuffisant pour permettre aux nouveaux arrivants d'obtenir les bases indispensables à l'utilisation des outils mis à disposition, cette situation a impliqué un refus provisoire de nouvelles personnes.

La mise en place des remplacements des animateurs pour cause de vacances, maladie, etc. a rencontré quelques difficultés. A la suite de cette problématique, certaines règles ont été modifiées, les délais rallongés, afin de permettre une meilleure collaboration.

Publicadata, société qui réalise les statistiques d'audiences radiophoniques, a vu le taux d'écoute progresser de 40% en 2004, soit 6'300 auditeurs journaliers contre 4'500 en 2003.

Les événements auxquels a participé radio *Meyrin FM* ont été plus nombreux par rapport à 2003:

1. Le 18 juin 2004 fut l'inauguration du Skate parc de Meyrin.
2. Le 19 juin 2004, radio *Meyrin FM* a participé à la fête de la Musique sur la terrasse de l'Opéra House à Plainpalais avec l'animation de DJ's résidents de *Meyrin FM*.
3. Le 26 septembre 2004, participation à l'animation musicale et à l'annonce du programme de la journée Trans'2004, rencontre intercommunale annuelle (Suisse-France).
4. Le 6 novembre 2004 était le 10ème anniversaire de radio *Meyrin FM*. L'ensemble des anciens et actuels membres ont été conviés à fêter cette décennie à l'Undertown. L'animation a été faite par leurs DJ's résidents et la soirée retransmise en direct sur l'antenne de la radio.

Le partenariat avec le club de basket Meyrin-Grand-Saconnex, a permis les annonces des matchs, la diffusion des résultats et interviews de joueurs et la pose d'une bâche promotionnelle.

Radio *Meyrin FM* a été également contactée par une société mandatée par les clubs de football suisse qui recherche d'éventuels sponsors pour des panneaux d'affiche des résultats.

Radio *Meyrin FM* a sponsorisé les panneaux de Meyrin FC et Onex FC.

Arrivée à la conclusion de ce rapport, je désire leur souhaiter une année 2005 fructueuse sans trop de rebondissement et les remercie, au nom du Conseil municipal, de leur bel engagement.

* * *

18. Projets de résolutions

Néant.

* * *

19. Projets de motions

Néant.

* * *

20. Propositions individuelles

Néant.

* * *

21. Questions

Mme Bordry revient sur une question déjà évoquée lors du Conseil municipal de juin 2005 concernant la circulation à la rue de la Golette. Il avait été demandé d'envisager des mesures, notamment par des plots provisoires supplémentaires, pour empêcher le passage entre les deux bouts de la rue de la Golette. Elle précise qu'aucune réponse précise ne lui avait été donnée et qu'il avait juste été mentionné l'étude de plan dans un avenir assez lointain.

M. Sansonnens répond qu'effectivement une étude est en cours avec deux architectes et un ingénieur civil de manière à revoir l'ensemble de la place et de son organisation. Pour l'instant, aucune mesure particulière n'a été prise pour empêcher le passage des véhicules.

Mme Bordry ajoute que c'est la même réponse qui lui avait été donnée en juin dernier et demande ce que l'on pourrait mettre provisoirement pour éviter que les voitures ne débordent des deux côtés et ne mettent en cause la sécurité des jeunes sortant du cycle. Elle ne demande pas un aménagement définitif mais un système provisoire pour bloquer les voitures qui passent au-delà des limites actuelles.

M. Ducrot relate qu'il y a la problématique de l'aménagement en tant que telle qui doit être repensée et il y a la problématique d'infraction qui doit être réprimée par le droit sur la circulation routière comme toute autre infraction. Quant à prendre des mesures physiques, il explique qu'elles nécessitent une étude plus approfondie qui prendra plus de temps, car toute mesure physique doit faire l'objet d'une enquête, d'un rapport et d'un arrêté. L'arrêté valide la mesure prise par l'autorité.

Ainsi, il conclut en déclarant qu'il faut attendre les conclusions de l'étude pour pouvoir agir concrètement, dans un cadre légal.

M. Mouraret rappelle son intervention lors du dernier Conseil municipal pour signaler la dangerosité du carrefour avenue de Vaudagne et la rue François-Besson tel qu'il a été créé par l'aménagement de stationnements nouveaux. Il lui avait été répondu qu'une des solutions envisageable était la suppression de deux places pour dégager la vue en sortant de l'impasse François-Besson. Or, il constate que deux places ont effectivement été enlevées, mais elles l'ont été à un endroit qui n'améliore aucunement la visibilité au niveau du carrefour. Ainsi, il désire savoir s'il s'agit d'une erreur de la part de l'entreprise venue supprimer ces deux places et affirme que la sortie de cette rue est toujours aussi dangereuse.

M. Sansonnens déclare que l'on se retrouve devant la même problématique soulevée par Mme Bordry, à savoir que des discussions ont lieu maintenant entre les services municipaux et l'OTC et qu'il y a toute une série de démarches entreprises. Il promet de donner une réponse plus précise ultérieurement.

Mme Zwick-Merchan relate que lors du Conseil municipal du mois de juin dernier le Parlement des jeunes de Meyrin avait dénoncé le manque de lumière dans tout le quartier des Champs-Fréchets. Habitante depuis peu à la promenade des Champs-Fréchets, elle a pu constater que ce manque de lumière fait très peur surtout aux personnes âgées habitant le quartier. Elle précise que c'est surtout la rampe qui est très dangereuse car bien que la première partie de la rampe soit éclairée, ce n'est pas le cas de la deuxième partie. Elle ajoute que le terrain est très dangereux car il est plein de trous.

En conséquence, elle demande au Conseil administratif d'intervenir rapidement afin de sécuriser cette rampe de manière efficace.

M. Sansonnens déclare que, concernant l'éclairage public aux Champs-Fréchets, l'essentiel des installations est du domaine privé et cela ne concerne pas la Commune. Néanmoins, il prend note de la demande de Mme Zwick-Merchan et promet de prendre contact avec les régies afin de leur demander d'améliorer cet éclairage. Il a bien noté qu'il s'agit essentiellement du bâtiment D1 où se trouvent les personnes âgées, juste à côté de la boulangerie.

Mme Zwick-Merchan se plaint de la fontaine sise à la promenade des Champs-Fréchets qui est dans un grand état de dégradation de même que le terrain l'entourant qui est également dans un état lamentable.

Elle estime que le Conseil administratif peut appliquer la résolution demandant d'améliorer les extérieurs des bâtiments. Elle explique que c'est dans un état de délabrement complet et qu'il faut entreprendre quelque chose pour améliorer le bien-être des habitants.

M. Sansonnens tient à signaler que la fontaine a été désaffectée à la demande des habitants du quartier à cause du bruit engendré par l'eau.

Il explique que d'y mettre de la terre et des fleurs n'est pas si aisé. Il répète qu'il s'agit du domaine privé et que c'est aux habitants du quartier de s'adresser directement aux régies pour leur demander de faire quelque chose. Il relève qu'il y a des pétitions pour empêcher la réalisation d'un EMS aux Champs-Fréchets, alors il faut également faire une pétition vis-à-vis des propriétaires des immeubles pour leur demander un entretien de cette fontaine.

M. Ducrot relate, qu'à l'époque déjà, il s'était penché sur la possibilité de mettre des fleurs mais qu'en période de sécheresse le volume de terre ne serait pas suffisant pour garantir la survie des fleurs. Il rappelle qu'il s'agit du domaine privé et estime qu'il y a une responsabilité de l'ensemble des régisseurs et propriétaires et c'est à eux de savoir ce qu'ils veulent en faire, la Commune ne peut être qu'incitative.

Concernant l'éclairage, il est conscient qu'en matière de sécurité il faut plus d'éclairage, cependant il relève les réclamations de certaines personnes qui ne peuvent pas dormir car l'éclairage est trop fort. Il conclut en déclarant qu'il n'est pas évident de trouver le juste milieu pour contenter tout le monde.

M. Tschudi informe M. Sansonnens que l'association des habitants des Champs-Fréchets négocie avec la régie Naef concernant cette fontaine et incite le Conseil administratif à appuyer ces démarches.

Mme Zwick-Merchan ajoute que si l'éclairage est en dessous de la rampe, il ne gêne en rien les autres personnes.

Concernant le Fonds d'art contemporain, **Mme Zwick-Merchan** fait part de son étonnement car c'est aujourd'hui qu'elle découvre ce nouveau nom. Elle demande s'il est possible de réunir une commission de la culture car elle estime être en porte-à-faux avec les statuts. Elle se demande s'il ne faudrait pas changer le nom des statuts car ceux-ci ont pour titre "Fonds de décoration".

De plus, elle ajoute qu'il lui semble un peu restrictif d'appeler ce fonds "art contemporain" et désirerait pouvoir en discuter en commission notamment pour savoir comment ce nom a été changé et dans quelles perspectives.

Mme Boget lui répond que l'évolution du Fonds de décoration en Fonds d'art contemporain est liée à une période de crise qu'a vécu cette commission au cours de la fin de la dernière législature qui a été suivie d'un long travail durant les deux premières années de cette législature. Elle relate que les anciens statuts, âgés de 18 ans, n'étaient plus totalement adaptés à la situation actuelle. Elle cite notamment une forte représentativité des artistes mais peu de représentation de la population et une manière de faire entrer dans ce Fonds des connaissances en lieu et place d'une gestion transparente et convenable du dossier.

Ainsi, en collaboration avec M. Ducrot, responsable de la culture, elle s'est penchée sur la révision de ces statuts en se basant sur deux projets de résolutions: l'un émanant de l'Entente, demandant la modification du pourcentage de la somme attribuée à ce Fonds, et l'autre demandant une révision de ces statuts, résolution présentée conjointement par M. Tillmann et par elle-même.

Elle relate que la révision a été douloureuse pour les membres du Fonds et explique que certains membres étaient là depuis la création de cette commission et se sont sentis un peu privé de "leur bébé". Elle explique que la proposition de nouveaux statuts a été soumise à la commission de la culture à deux reprises qui l'a largement amendée et ces nouveaux statuts sont revenus en séance plénière du Conseil municipal où ils ont été acceptés. Il a ensuite été procédé à la présentation de ces nouveaux statuts aux membres de la commission qui ont été fort courroucés d'avoir été tenus à l'écart de ces modifications car on leur enlevait la mainmise complète sur le travail effectué au sein de ce Fonds.

A ce moment-là, **Mme Boget** relate qu'à titre de petite compensation, les membres de la commission ont désiré procéder à un changement de nom. Elle précise que ce changement n'est pas du tout en contradiction avec les objectifs des statuts votés, ni même avec le travail qui va être effectué dans cette commission, et que le Fonds n'a, jusqu'à présent, jamais eu à se pencher sur des œuvres classiques. En revanche, elle précise que le Fonds est une participation très claire à l'activité des artistes d'aujourd'hui et à la réflexion sur l'intégration de l'art dans notre environnement urbanistique et dans notre patrimoine municipal.

Elle conclut que si certains jugent utiles de réunir la commission de la culture pour débattre de ce Fonds, elle est prête à annoncer à la commission consultative de ce Fonds que les élus n'ont pas aimé cette nouvelle appellation. Elle rappelle qu'il existe une procédure très simple pour demander à une commission de se réunir, c'est-à-dire obtenir la signature de trois personnes demandant une réunion.

Quant au fonctionnement de ce Fonds, elle estime qu'il n'y a pas d'enjeu majeur dans cette modification, mais confirme qu'elle est disposée à rencontrer la commission de la culture.

M. Ballaman déclare qu'il a été attentif au discours de Mme Boget et ajoute que, bien qu'il n'y ait pas de problématique par rapport à ces modifications, il faut clarifier certaines choses. Il annonce prochainement la tenue d'une commission de la culture par rapport au règlement concernant la coopération avec la Ville de Genève et les autres communes et lors de cette commission il sera demandé s'il est nécessaire de se réunir pour aborder ce changement de nom.

M. Le Chevalier de Prévile demande quand est-ce que le Conseil municipal va se pencher sur le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin et Vernier. Il précise qu'il s'agit de la création de deux zones de développement 3 et d'une zone de développement 3 affectées à l'équipement public et situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau, de l'Avanchet et à l'intérieur du quartier des Avanchets. Il précise qu'il s'agit du plan 29'508-526-540.

M. Sansonnens demande de quel document il s'agit.

M. Le Chevalier de Préville lui répond que c'est un document qui a été soumis au Grand Conseil et qui aborde la problématique de cette modification de limite de zone.

M. Tschudi précise qu'il s'agit d'un projet de loi qui est déposé au Grand Conseil à propos d'un déclassement de zone à Cointrin.

M. Sansonnens répond que ce document a été publié dans la Tribune de Genève où le département annonçait une discussion sur des modifications de zones dont la Commune n'avait pas été tenue informée. Il annonce qu'un courrier, signé par Mme la Maire, a été envoyé à l'Etat pour réclamer des informations et promet que le Conseil municipal sera informé de la réponse donnée.

Mme Revillet désire savoir où en est l'élaboration de l'Agenda 21, entre autres au sujet des résultats du questionnaire, et où en est la mise en place du groupe de pilotage.

M. Ducrot répond qu'il s'agit de deux éléments bien distincts et que la Commune attend le retour du dépouillement. C'est à ce moment que la commission de l'environnement sera convoquée.

M. Tschudi donne lecture de la question de M. Girardet: "quelle valeur faut-il attribuer aux deux échéanciers concernant les travaux de la 5^{ème} étape du centre sportif et que le Conseil administratif a officiellement annoncé au Conseil municipal du 16 novembre 2004 et du 1^{er} mars 2005."

M. Girardet précise que nous nous retrouvons devant une question fondamentale qui concerne les fonctionnements de nos institutions et notamment de notre Conseil municipal. Il rappelle que les communications du Conseil administratif faites ce jour annonçait que M. Antoniotti n'est pas en mesure de fournir un échéancier ou une réponse écrite de nos conseillers administratifs concernant la construction de la patinoire. Or, il rappelle que les séances plénières du Conseil municipal sont publiques et le procès-verbal est écrit, c'est donc en parfaite transparence que le public peut prendre connaissance du contenu de la séance.

Il continue en rappelant que lors de la séance du 5 octobre 2004, M. Schweizer demandait: "il désire connaître l'évolution des projets de la 5^{ème} étape et demande s'il est possible qu'un planning des travaux soit établi dans un but informatif vis-à-vis des différents clubs concernés: patinage, boules, football, etc." Il cite alors la réponse de M. Sansonnens: "la commission d'urbanisme va débattre tout prochainement de l'image directrice du centre sportif municipal. Il précise que le dossier évolue en parallèle pour chacun des secteurs et donc pour chaque sport.

Quant à l'établissement d'un agenda détaillé, il pourrait être envisagé sous réserve que, dans le cadre des images directrices, les implantations soient acceptées par toutes les parties." A cette question précise, **M. Girardet** annonce qu'il a été donné réponse dans les communications du Conseil administratif le 16 novembre 2004:

"Planning intentionnel de la 5^{ème} étape du centre sportif

Nous sommes en mesure de vous communiquer les échéances suivantes:

Patinoire:

Procédure mandat parallèle:	novembre 2004 – avril 2005
Choix des mandataires:	avril 2005
Présentation du projet:	novembre 2005
Appel d'offres:	octobre-décembre 2005
Vote du crédit:	janvier-février 2006
Début de réalisation:	printemps 2006."

Il annonce que dans les commissions ces propos ne sont pas défendus par le Conseil administratif, ainsi le 25 janvier 2005, lors d'un Conseil municipal, il demande: "...désire connaître la date du premier coup de pioche de la patinoire couverte vu la résolution de l'Entente déposée au Conseil municipal en mai 2003 et votée en novembre 2003 demandant la réalisation dans les plus brefs délais d'une patinoire couverte à Meyrin. Il souhaite connaître la planification la plus optimiste possible pour envisager le premier coup de pioche de ces travaux de construction. Il précise qu'il désire une réponse écrite détaillant le calendrier des étapes à franchir débutant en mai 2005 par la présentation des projets issus de l'étude de construction de la commission des sports et aboutissant à la mise en chantier de l'ouvrage sans tenir compte des éventuels retards liés à des oppositions, des recours ou des référendums. Il souhaite également une réponse suffisamment précise afin de pouvoir renseigner la population qui se pose des questions à ce sujet et précise qu'il ne se satisfera pas de la réponse qui avait été donnée lors de l'étude du plan des investissements."

Il déclare que le Conseil administratif a bien donné une réponse à la séance plénière du Conseil municipal suivant, mais entre temps est arrivée une pétition signée par 1'500 signataires qui est renvoyée en commission des sports.

Il continue en relatant que lors du Conseil municipal du 1^{er} mars, dans ses communications le Conseil administratif informe comme suit: "vous avez trouvé sur vos places le planning intentionnel de la réalisation de la 5^{ème} étape du centre sportif municipal qui inclut la patinoire couverte."

Il relate que lors de cette séance du 1^{er} mars, il avait déclaré: "...souhaite que le procès-verbal de cette séance mentionne clairement à quelle date le Conseil administratif prévoit le 1^{er} coup de pioche pour la patinoire couverte. A cet effet, il précise que selon le planning distribué ce soir, le début des travaux est fixé à mi-avril 2006 et au nom des démocrates-chrétiens, il demande donc aux conseillers municipaux de tout mettre en œuvre pour que ce délai soit respecté."

Il précise que sur l'annexe il y a une planification pour toute la 5^{ème} étape à laquelle tout le public ainsi que le président M. Antonietti se sont rapportés, qui précise que le Conseil administratif prévoyait dans sa planification un début des travaux en 2006 et une fin des travaux en octobre 2007.

Ainsi, il relate que le 21 septembre dernier le Conseil administratif et le Conseil municipal avait été invité à la présentation de la première équipe et que seul M. Wyss s'y trouvait. Celui-ci, quand la parole lui fut donnée, étant au courant des informations mentionnées plus haut, il confirme également que la patinoire est prévue dans la planification pour le début avril 2006 et que la fin des travaux est prévue pour septembre 2007.

Il termine en déclarant que M. Antonietti recevant cette information qui est publique, il la transmet aux journalistes qui sont friands de ce genre d'annonce.

M. Ducrot croit que M. Girardet connaît la différence entre des intentions, qu'il y a dans une planification, avec toutes les éventualités qui peuvent survenir dans tout ce processus.

Il continue en expliquant qu'à aucun moment le Conseil administratif ne peut s'engager par un courrier de dire à tel ou tel club ou association sportive qu'à telle date un objet sera mis à leur disposition. Le Conseil administratif n'a pas l'autorisation de procéder de la sorte et il ne l'a, dans le cas présent, pas fait.

Il ajoute que le club en question n'est en possession d'aucun document signé du Conseil administratif qui stipule la mise à disposition de tels équipements. Certes, il concède qu'il y a un certain nombre de documents qui a été établi par le service de l'urbanisme et des travaux publics, qui sont des intentions liées à une planification, au plan des investissements, mais qui ne sont que des intentions. Il conclut en déclarant qu'il ne faut pas confondre une planification, des intentions par rapport à des votes formels et des mises à disposition qui sont des choses totalement différentes.

M. Sansonnens rappelle que toute réalisation quelle qu'elle soit est liée à un certain nombre de procédures. En effet, il relate qu'il y a eu une demande du Conseil municipal, le Conseil administratif a donné les limites minimales de réalisation et tient à signaler que les conseillers ont été informés des procédures de déclassement de la zone de verdure en zone sportive qui doit passer par le Grand Conseil. Il rappelle que le Conseil d'Etat a clairement signifié que tant que les zones ne seraient pas déclassées, il aurait des difficultés pour obtenir l'autorisation de réalisation de la patinoire. De plus, il ajoute que toutes ces procédures sont ensuite liées à la sécurité, aux demandes d'autorisation, à l'obtention de la garantie des différents services de l'Etat sur les constructions qui sont envisagées.

Il répète que ce sont des intentions qui ont été communiquées et que dans le cadre des débats qui ont eu lieu, le Conseil administratif a toujours prôné une avancée qui n'était pas nécessairement celle envisagée par le Conseil municipal. Le débat a été engagé quant à ces réalisations et celui-ci a soulevé d'autres questions.

Il conclut en soutenant les propos de M. Ducrot à savoir qu'il n'a jamais été confirmé par écrit aux sociétés une quelconque date d'utilisation des installations.

Mme Boget annonce que le Conseil administratif est totalement solidaire dans ce dossier.

Elle relate qu'elle s'était rendue à l'assemblée générale du club des patineurs, section hockey sur glace, et qu'à cette occasion lorsqu'il a été débattu de la patinoire couverte, alors que certains conseillers municipaux claironnaient la construction d'une nouvelle patinoire, elle explique qu'elle a pris la parole pour expliquer que les obstacles à franchir étaient nombreux et que la construction d'une patinoire fait partie du plan des investissements. Parmi ces obstacles elle a cité l'obtention des autorisations cantonales sur lesquelles la Commune n'a pas la possibilité d'agir.

Elle conclut en déclarant que le club de hockey et ses responsables écoutent les discours qu'ils veulent et s'ils ne les entendent pas globalement, elle ne pense pas que le Conseil administratif en soit responsable.

M: Tschudi déclare qu'il n'y a pas de discussion suite à ces propos et rappelle qu'à 20h45 il faut se rendre à la collation.

M. Girardet clame qu'il a droit à une réplique et rappelle que sa question demandait simplement au Conseil administratif la valeur de la planification qui est donnée en public, puisqu'il ne s'y réfère pas lorsqu'il fait un plan des investissements. Il finit en déclarant qu'il n'a pas eu une réponse précise à sa question.

* * *

La séance est levée à 20h45/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 11 novembre 2005.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI